

Expéditeur : Service interministériel de défense et de protection civiles

N° : 03 85 21 80 86 – 03 85 21 81 00

pref-defense-protection-civile@saone-et-loire.gouv.fr

Destinataires :

♦ Sous-préfets d'arrondissement	♦ ONF
♦ DREAL	♦ OFB
♦ DDETS	♦ COZ-Est
♦ ARS	♦ Conseil départemental
♦ SAMU	♦ AMSL
♦ DDT	♦ Maires
♦ DDPP	♦ Chambre d'agriculture
♦ SDIS	♦ Professionnels agricoles et forestiers
♦ Groupement de Gendarmerie	
♦ DDPN	♦ Médias locaux
	♦ Grand public

FEUX DE FORÊT

DÉCISION DE DÉCLENCHEMENT DES NIVEAUX DE RISQUE

de l'arrêté préfectoral n°71-2026-07-03-00027 relatif à la prévention des feux de forêt et d'espace naturel et portant réglementation des feux de plein air du 3 juillet 2026

Zones (cf. arrêté supra)	1	2	3	4	5	6
Niveaux de risque	SÉVÈRE	SÉVÈRE	SÉVÈRE	SÉVÈRE	SÉVÈRE	SÉVÈRE

Date et heure d'effet : mardi 21 juillet 2026 à 12h00

Compte tenu des risques sévères de feux de forêt et d'espace naturel, j'ai décidé d'activer les mesures prévues du niveau « risque sévère » de l'arrêté n°71-2026-07-03-00027 relatif à la prévention des feux de forêt et d'espace naturel et portant réglementation des feux de plein air du 3 juillet 2027.

L'ensemble de ces mesures qui s'appliquent désormais sont listées dans l'arrêté pré-cité ainsi que dans le tableau en annexe de cette décision.

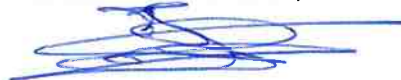
Ces mesures sont maintenues jusqu'à leur renforcement ou leur levée dans les mêmes formes.

Le 20 juillet 2026,

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,

La directrice de cabinet,



Salwa PHILIBERT